

# En chantiers !

Propos recueillis par  
Marie-Noëlle LOVENFOSSE, Brigitte GERARD et Conrad van de WERVE

En ce début d'année scolaire, nous faisons un tour d'horizon des principaux dossiers à suivre cette année dans l'enseignement obligatoire, supérieur, de promotion sociale, ainsi que pour les Centres PMS. **entrées libres** donne la parole aux Secrétaires généraux de ces fédérations.

## Enseignement fondamental Godefroid CARTUYVELS

Cinq objectifs prioritaires :

- **définir clairement les objectifs du réseau et de chaque établissement en lien avec les objectifs généraux du système éducatif** : rédaction des programmes, aide aux établissements pour la conception des projets d'établissement et des plans de pilotage ;
- **assurer à chaque établissement un retour concernant les épreuves externes certificatives et non certificatives** ;

- **outiller les équipes éducatives** : mise en ligne des programmes, alimentation de *La salle des profs*, épreuves interdiocésaines 2P/4P ; plateforme numérique participative *QUESTI* : elle sera spécifique à chaque établissement, enseignants et direction y auront accès. On y trouve un dossier de l'élève, année par année (informations pédagogiques : difficultés constatées, remédiations, semainier, journal de classe en lien avec le projet d'établissement) ;
- **soutenir les directions** : formation initiale et continue (centrée sur le plan

de pilotage des établissements) ; insertion professionnelle des nouvelles directions : coaching par les conseillers pédagogiques, formés à cet effet ;

- **renforcer le développement professionnel des équipes éducatives** : mise en œuvre du plan de développement professionnel, accent sur le travail collaboratif (projet *Prof'Essor* : 2000 enseignants en juin 2017), insertion professionnelle des nouveaux enseignants (développement de dispositifs en lien avec les Hautes Écoles). **MNL**

## Enseignement secondaire Éric DAUBIE

- **finalisation du Plan d'actions prioritaires (PAP)** : nous rassemblons les directions et les représentants des PO le 8 décembre à Wépion. Ce sera l'occasion de partager et d'échanger autour du travail mené dans les écoles et à la FESeC entre 2013 et 2016. On pourra commencer l'évaluation et se mettre en mesure de préparer le PAP suivant, qui courra de 2017 à 2020 ;
- **mise en œuvre du décret sur l'Éducation à la philosophie et à la citoyenneté** : il s'agit, au travers des cours de formation générale, de la 1<sup>re</sup> à la 7<sup>e</sup> professionnelle, de développer les attendus de ce décret. Il faudra ajuster les programmes ici et là, outiller les enseignants et préciser dans quels cours on abordera tel ou tel élément ;

- **accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur plan de pilotage** : un décret de février dernier prévoit que les écoles doivent se doter d'un tel plan. Certaines en ont déjà un, d'autres devront sans doute redévelopper un certain nombre des dimensions. Il s'agit d'outiller les directions pour mener ce travail à bien. Des formations leur seront notamment proposées dans ce cadre ;
- **aménagements raisonnables** : les établissements font déjà beaucoup d'efforts pour prendre en compte les besoins spécifiques d'un certain nombre d'élèves, mais tout n'est pas possible. Nous voulons valoriser ce qui se fait et outiller les écoles pour pouvoir mieux rencontrer cette attente, notamment dans l'enseignement ordinaire. Pour soutenir les aménagements raisonnables, nous lançons des projets-pilotes, des centres de ressources au départ de quelques écoles

d'enseignement spécialisé qui ont développé une expertise dans les projets d'intégration ;

- **mathématiques** : vu les difficultés rencontrées par les élèves dans cette matière, nous travaillons à un vaste plan pour développer des outils pédagogiques, soutenir la remédiation, mieux comprendre où se situent les difficultés ou les blocages, et comment les dépasser. Nous avons engagé une formatrice autour de cette discipline, et les conseillers pédagogiques développent une série de propositions ;
- **Pacte d'excellence** : un des enjeux est la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui s'appuie sur davantage d'autonomie pour les écoles. Et nous serons vigilants par rapport à la prolongation du tronc commun et à la redéfinition des filières au-delà de celui-ci. **BG**

## Enseignement supérieur - Vinciane DE KEYSER

- **orientations stratégiques et axes prioritaires de la Fédération** : nous allons poursuivre le travail entamé en 2015-2016. Nous sommes amenés à recentrer nos rôles et nos missions dans une période marquée par le changement, particulièrement par l'implémentation du décret « Paysage » ;
- **refinancement de l'enseignement supérieur** : nous revendiquons des moyens supplémentaires pour les Hautes Écoles (HE) qui soient à la hauteur des missions que celles-ci sont amenées à exercer. Actuellement, le financement équivaut à 5300 EUR en moyenne par étudiant et par an pour les HE, et 7800 EUR pour les universités. Si un refinancement a déjà été programmé, il n'accorde que 25% des moyens (enveloppe fermée) aux HE et 75% aux universités. Nous souhaitons porter cette part à minimum 35% pour les HE. Parallèlement, une « task-force » inter-réseaux réfléchit au modèle de financement des HE. Il s'agit de simplifier le système actuel et de le rendre plus transparent. Actuellement, il y a une pondération en fonction de la formation suivie par l'étudiant. Cette pondération doit être révisée sur base d'une analyse objective des coûts liés à l'organisation d'une formation. Pour ce qui concerne les Écoles supérieures des Arts (ESA), les écarts de financement entre réseaux ne sont plus acceptables. Il y a nécessité de retrouver un équilibre ;
- **soutien aux établissements** : nous devons pouvoir les soutenir dans la professionnalisation de leurs fonctions, alors que certains accueillent une population étudiante parfois plus importante qu'à l'université. Le décret « Paysage » représente aussi une charge administrative additionnelle pour nos institutions, notamment le soutien aux étudiants dans la définition de leur parcours personnel ;
- **formation initiale des enseignants** : le ministre de l'Enseignement supérieur pencherait finalement (à titre transitoire) pour une durée de 4 ans, en gardant l'objectif de 5 ans à plus long terme. Nous serons bien évidemment très vigilants sur ce dossier et attendons des précisions. **CvdW**

## Enseignement de promotion sociale - Stéphane HEUGENS

- **fil rouge de l'année : la valorisation des acquis de l'adulte en reprise d'études**. C'est un des points de la Déclaration de politique communautaire (déjà présent dans le décret « Promotion sociale » de 1991). Ce sera le thème de la rentrée académique de la FEProSoC, ainsi que d'un important séminaire de formation en cours de carrière ;
- **poursuite de l'accompagnement des établissements au niveau administratif** (face à l'imbroglio dû à la réforme des titres et fonctions) **et pédagogique** (depuis l'an dernier, un conseiller pédagogique est financé par le Cabinet et la solidarité des établissements) ; accompagnement des équipes de profs pour la mise en place des nouveaux règlements généraux des études, le suivi des rapports d'inspection, l'augmentation du taux de diplomation et l'encadrement des étudiants. Un conseiller TICE a été engagé à mi-temps pour aider les écoles (coordination du projet *Prosotic* mis en place il y a deux ans) ; accompagnement des établissements dans les processus qualité et aide face aux nouveautés probablement d'application en janvier 2017 : introduction du décret relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif (travail sur les aménagements raisonnables pour les personnes avec difficultés d'apprentissage et sensibilisation à cette question, notamment via une journée de formation) et obligation d'avoir un plan de suivi des étudiants ; le travail réalisé avec les directions et les équipes pédagogiques sur le taux de diplomation et la lutte contre le décrochage devra être formalisé dans un plan vérifié par l'Inspection et qui aura une base légale, en cohérence avec le niveau d'études et le type de public ;
- **réflexion, avec l'aide du Service d'étude du SeGEC, sur la charge de travail des directions** : gouvernance, pilotage, gestion des ressources humaines, gestion des moyens, taille optimale des établissements, formation, intervision, etc. **MNL**

## Centres PMS

### Sophie DE KUYSSCHE

- **Pacte d'excellence** : jusqu'à présent, on a très peu parlé des centres PMS (CPMS) dans le cadre du Pacte, mais on attendait, pour la fin du mois de septembre, un rapport les concernant. La FCPL a anticipé cette réflexion et va continuer à faire valoir son point de vue. On a relevé trois thématiques sur lesquelles les CPMS peuvent avoir une action : l'amélioration de la réussite scolaire pour tous, le lien école-famille et l'orientation. L'enjeu, pour nous, est de positionner l'action des CPMS dans ce qui est déjà écrit au niveau du Pacte. La FCPL devra suivre les discussions et porter la parole des CPMS libres, notamment sur ces trois points ;
- **partenariat centres PMS-écoles** : quelles sont les conditions qui doivent exister pour que ce partenariat soit bénéfique pour l'élève ? Comment le mettre en œuvre, comment faire en sorte que chacune des institutions, école et centre PMS, puisse bien reconnaître les spécificités de l'autre et, en même temps, trouver des chemins communs de collaboration au service des élèves ?
- **formation continuée des directeurs** : une journée de formation avait été organisée en mai dernier, et ce projet va se perpétuer et devenir récurrent. Des formations seront encore organisées cette année-ci. La fonction de direction de CPMS est devenue tellement spécifique qu'une formation continuée est, en effet, indispensable. **BG**